

Objet : Conséquences de l'inaptitude définitive d'un membre du personnel à l'exercice normal et régulier de ses fonctions – déclaration sur l'honneur.

Réseaux : O.S./L.S.

Niveaux et Services : Tous

Entrée en vigueur : Immédiate

- A tous les Chefs d'établissements d'enseignement fondamental ou secondaire, ordinaire, spécialisé, artistique, de promotion sociale, supérieur non universitaire subventionnés par la Communauté française ;
- A tous les Directeurs des CPMS subventionnés par la Communauté française.

POUR INFORMATION

- Aux Fédérations des Pouvoirs organisateurs ;
- Aux Organisations syndicales.

Autorité : Directeur général

Signataire : Alain BERGER

Gestionnaire : AGPE (D.G. de l'Ens. de la C.F. – D.G. de l'Ens. Subv).

Personne-ressource : Sylviane MOLLE, Directrice

Bureau 1^E 103, Boulevard Léopold II, 44

1080 Bruxelles – Tél. : 02/413.40.62

Nombre de pages : Texte : 1p – annexe : /

Mots-clés : Inaptitude

La circulaire n° 1236 du 23 septembre 2005 avait pour but d'interpeller les pouvoirs organisateurs sur les conséquences d'une décision d'inaptitude définitive rendue par MEDEX. Il leur était spécialement demandé de prendre toutes mesures requises pour éviter qu'un membre du personnel, ayant été déclaré définitivement inapte à l'exercice d'une fonction, ne soit réengagé par eux pour la même fonction.

Consultée sur le point de savoir quelle était la manière la plus adéquate de s'assurer qu'un membre du personnel n'avait pas fait l'objet d'une décision d'inaptitude définitive, l'Administration propose de faire signer au membre du personnel une déclaration sur l'honneur.

Il est en effet difficilement concevable que les établissements scolaires s'adressent au MEDEX chaque fois qu'ils recrutent un nouveau membre du personnel.

La déclaration sur l'honneur et ses implications en termes de responsabilité sont donc la solution préconisée par l'Administration. Les pouvoirs organisateurs sont priés d'en respecter les formes afin de se prémunir contre d'éventuels recours.

Le Directeur général,

Alain BERGER